

Délibération n°DEL-19-0278

Projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) " Parvis-Garossos" autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions/Congrès de Toulouse Métropole : approbation du bilan de la concertation préalable

L'an deux mille dix-neuf le jeudi onze avril à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	111
Procurations :	22
Date de convocation :	05 avril 2019

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Comebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOUAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Flourens	M. Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lcspinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, M. Maxime BOYER,

	M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, Mme Vincentella DE COMARMOND, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothée NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHÉFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Claude RAYNAL
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers représentés

	par
Mme Brigitte CALVET	Joël LEMORTON
M. Philippe PLANTADE	Fabienne JOYEUX

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Lysiane MAUREL	Claude RAYNAL
Mme Sophie LAMANT	Vincent TERRAIL-NOVES
M. Laurent MERIC	Joël CARREIRAS
M. Bernard LOUMAGNE	Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE
Mme Danielle PEREZ	Michel ROUGE
M. Philippe GUERIN	Roseline ARMENGAUD
M. Gilles BROQUERE	Thierry FOURCASSIER
M. Robert GRIMAUD	Patrick DELPECH
Mme Véronique DOITTAU	Dominique BOISSON
M. Bruno COSTES	Jean-Michel LATTES
M. Jacques DIFFIS	Robert MEDINA
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Pierre LACAZE
Mme Charlotte BOUDARD PIERRON	Dorothée NAON
M. Frédéric BRASILES	Christophe ALVES
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Marthe MARTI
M. Djillali LAHIANI	Ghislaine DELMOND
M. Laurent LESGOURGUES	Michel AUJOLAT
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Sylvie ROUILLON VALDIGUIE
Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER	Jean-Baptiste DE SCORRAILLE
M. Jacques TOMASI	Pierre COHEN

Conseillers excusés

Toulouse	M. Aviv ZONABEND
----------	------------------

Délibération n° DEL-19-0278**Projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) " Parvis-Garossos" autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions/Congrès de Toulouse Métropole : approbation du bilan de la concertation préalable****Exposé**

Dans la continuité du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions/Congrès, lancé avec le soutien de la Région Occitanie, du Département de la Haute-Garonne et de Tisséo Collectivités, Toulouse Métropole a initié le développement d'un Pôle économique.

La métropole doit en effet se doter des services associés à ce nouvel équipement pour conforter son positionnement sur le marché de l'évènementiel mais également répondre aux enjeux de développement du secteur Nord-Ouest de l'agglomération. Ainsi, les fonciers autour du nouveau Parc représentent une réelle opportunité pour accueillir de nouvelles activités économiques, offrir des services, créer des emplois et renforcer l'attractivité du site.

Europolia, la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) de Toulouse Métropole, a ainsi été désignée concessionnaire pour mener à bien une opération d'aménagement.

L'avancement des études a permis de définir des modalités de mise en œuvre opérationnelle pour aménager les secteurs situés à l'Ouest et à l'Est du nouveau Parc. Alors que des îlots ont déjà été commercialisés à l'Ouest, à l'Est deux secteurs se distinguent et nécessitent un cadre d'intervention singulier :

- le secteur non bâti « Parvis » : d'une superficie d'environ 12ha à aménager, situé à l'entrée principale de l'équipement (MEETT) depuis le parvis qui accueille la nouvelle station de tramway et la station de bus ;
- et le secteur bâti « Garossos » : d'une superficie d'environ 30ha, dont la vocation économique existante est à valoriser et les espaces publics à requalifier.

Ainsi, Toulouse Métropole a conduit le projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur ces deux secteurs, soit une surface totale de 42ha au sein de l'opération d'aménagement conduite par Europolia.

Cet outil d'urbanisme permettra de réaliser les aménagements publics dans le secteur « Parvis », d'une part par la commercialisation d'îlots opérationnels par Europolia, et d'autre part dans le secteur « Garossos », par la requalification des espaces publics en accompagnant les mutations foncières entre propriétaires privés.

A travers la ZAC, des liaisons seront créées entre le secteur « Parvis » et le secteur « Garossos », en cohérence avec le nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions/Congrès et les activités seront développées dans l'ensemble du Pôle économique.

Les développements envisagés dans cette ZAC sont essentiellement à vocation économique : hôtellerie, restauration, tertiaire sur le Parvis d'entrée, activités et programmes mixtes dans Garossos.

En application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation préalable a été organisée et conduite par Europolia, la Société Publique Locale d'Aménagement de Toulouse Métropole, pour le compte de Toulouse Métropole.

Cette concertation a permis d'associer, pendant un mois, les habitants, les associations locales, les entreprises et les autres personnes concernées.

Elle a été menée sur la commune concernée directement par la ZAC « Parvis-Garossos », Beauzelle, ainsi que Toulouse.

Les objectifs de la concertation étaient les suivants :

- Présenter les enjeux du projet de création d'une ZAC « Parvis-Garossos » autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions/Congrès de Toulouse Métropole ;
- Présenter la programmation de la ZAC aux habitants, usagers, associations locales, entreprises, collectivités et toutes autres personnes concernées ;
- Informer les personnes concernées afin qu'elles puissent participer, leur permettre d'exprimer leurs attentes, préoccupations et propositions, répondre aux interrogations exprimées, enrichir, adapter et faire évoluer le projet.

Les modalités de concertation approuvées par le Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 ont été mises en œuvre :

- information du public par publication dans la presse et affichage,
- mise à disposition d'un dossier de concertation au siège de Toulouse Métropole et à la Mairie de Beauzelle, accompagné d'un registre permettant aux personnes intéressées de consigner leurs observations,
- organisation d'une réunion publique le lundi 19 novembre 2018 à 19h, Salle des fêtes, rue du Riou à Beauzelle,
- actualisation du site Internet dédié au nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions de Toulouse Métropole intégrant le dépôt d'observations numériques, déploiement d'expositions.

Des moyens supplémentaires ont été déployés :

- la création d'une adresse électronique dédiée à la concertation : concertation@toulouse-euro-expo.com,
- la distribution de flyers sur les communes de Beauzelle, Aussonne, Seilh et Cornebarrieu,
- l'information sur les sites internet de Beauzelle et de Toulouse Métropole,
- l'organisation de rencontres avec les acteurs économiques.

Du mardi 6 novembre au mardi 6 décembre 2018, toutes les parties prenantes (habitants, associations, entreprises, acteurs locaux...) ont pu s'informer, échanger avec les porteurs de projet lors de la réunion publique et s'exprimer sur le projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parvis-Garossos ».

Le bilan de cette concertation figure en annexe de la présente délibération.

Il ressort de cette concertation :

- Un accueil très favorable du projet de ZAC « Parvis-Garossos » ;
- Un intérêt pour l'implantation de nouvelles activités, parfois questionnée au regard des enjeux de développement dans un secteur déjà dynamique ;
- Une adhésion aux principes d'aménagement sur le secteur « Parvis » et de renouvellement urbain sur le secteur « Garossos » ;
- Un consensus sur la programmation à dominante économique qui suscite néanmoins quelques interrogations (secteur déjà doté d'activités économiques, cohérence urbaine et architecturale) ;
- Une volonté de prise en compte des préoccupations environnementales ;
- Une mise en lumière des problématiques de mobilité dans le secteur Nord-Ouest qui dépassent le cadre du projet de la ZAC : le constat partagé d'une circulation dense et la forte attente de nouvelles infrastructures routières au-delà du Pôle économique (prolongement de la RD902, nouveau pont sur la Garonne...).

Les remarques et avis formulés seront pris en considération dans la mise en œuvre de la ZAC « Parvis-Garossos ».

Par ailleurs, l'information et la concertation du public seront poursuivies au fur et à mesure de la création et de la réalisation de la ZAC « Parvis-Garossos ».

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Politique foncière du vendredi 01 mars 2019,

Vu la délibération n°DEL-17-0297 approuvant le bilan de la concertation préalable sur l'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions de Toulouse Métropole,

Vu, la délibération n°DEL-17-0819 approuvant la désignation de la SPLA Europolia en qualité de concessionnaire de l'opération d'aménagement autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions et adoptant le traité de concession d'aménagement,

Vu, la délibération n°DEL-180501, approuvant l'ouverture, les objectifs et les modalités de la concertation préalable au projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parvis-Garossos » autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions/Congrès de Toulouse Métropole,

Vu, l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme,

Vu, la réunion publique qui s'est tenue lundi 19 novembre 2018,

Vu, les registres mis à disposition à la Mairie de Beauzelle et au siège de Toulouse Métropole,

Vu, les avis déposés via le formulaire du site Internet www.toulouse-euro-expo.com,

Vu, l'adresse électronique concertation@toulouse-euro-expo.com,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le bilan de la concertation préalable au projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Parvis-Garossos » autour du nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions/Congrès de Toulouse Métropole, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2

De mettre à disposition du public le bilan de concertation annexé.

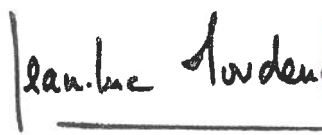

Résultat du vote :

Pour	124
Contre	9 (Mmes BLEUSE, SIMON-LABRIC, RAMOS, MM. JIMENA, LEPINEUX, PERE, MAURICE, SANCE, GODEC.)
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le **18 AVR. 2019**

Reçue à la Préfecture le **18 AVR. 2019**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

Accusé de réception - contrôle de légalité

Toulouse Métropole

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-19-0278

Objet de l'acte : Projet de création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) " Parvis-Garossos" autour du nouveau Parc des Expositions & Centre de Conventions/Congrès de Toulouse Métropole : approbation du bilan de la concertation préalable

Annexe(s) : 0. Bilan concertation

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 1 - Documents d urbanisme

Date Séance : jeudi 11 avril 2019

Nom signataire : Jean-Luc MOUDENC

Identifiant de télétransmission :

Identifiant unique de l'acte : lmc1DL19278H1

Date de transmission en Préfecture : 18/04/2019

Date de réception en Préfecture : 18/04/2019